# le système politique au cœur de la crise en algérie

partir du mois de février 2019, des manifestations populaires massives drainent, dans toute l'Algérie¹, des centaines de milliers de personnes malgré l'interdiction de manifester. Au-delà de quelques variations conjoncturelles, une grande majorité du peuple exige non seulement le changement du personnel dirigeant², mais aussi la fin du système politique qui a été mis en place au lendemain de l'indépendance. Il suffit de reprendre quelques-uns des slogans parmi les plus emblématiques pour comprendre qu'ils déclinent un véritable programme de refondation politique: «État civil, non militaire», «Les généraux à la poubelle», «C'est notre pays et nous agirons selon notre volonté», «État démocratique», «Justice indépendante», «Transition démocratique». Jamais aucune mobilisation populaire n'avait affiché aussi clairement une telle revendication: mettre fin à un système accusé d'être sous l'emprise du commandement militaire.

Il en résulte une crise politique que les mesures engagées par les gouvernants n'ont pas permis de juguler puisque les manifestations populaires n'ont été suspendues qu'en raison de l'épidémie de coronavirus. Pour

<sup>1.</sup> Les manifestations à Kherrata puis à Béjaïa, en Kabylie, ont pris une grande ampleur dès le 16 février 2019. Si les deux villes voisines sont connues en Algérie pour leur capacité de mobilisation pour la liberté, ces premières manifestations montrent surtout que le peuple a vaincu la peur d'afficher son opposition.

<sup>2.</sup> Un des plus fameux slogans des manifestants est « Yetnahaw gaâ » (qu'ils dégagent tous). Considéré comme une des expressions de la radicalité du soulèvement populaire, il fait peur à certains. Mais les manifestations ont toujours été très pacifiques et aucun service public n'a jamais été visé.

comprendre cette crise, il faut examiner les raisons pour lesquelles le peuple fustige « les généraux » et réclame aussi clairement un « État civil », « démocratique », « non militaire », alors que le pouvoir est apparemment entre les mains de civils depuis longtemps.

L'INSTALLATION DE L'EMPRISE DU COMMANDEMENT MILITAIRE

À la suite des accords d'Évian, entrés en vigueur le 19 mars 1962, qui organisent l'accession de l'Algérie à l'indépendance, une crise grave secoue les organismes directeurs du Front et de l'Armée de libération nationale (FLN/ALN). Le Gouvernement provisoire de la République algérienne, qui a dirigé la lutte de libération, obtient sans difficultés notables, sur le territoire national, le respect de ses décisions et des accords conclus avec la France. Mais il ne réussit plus à se faire obéir par les chefs militaires des troupes stationnées aux frontières sur les territoires marocains et tunisiens. Bien armées, composées d'environ trente mille soldats, ces dernières forment ce que l'on a appelé « l'armée des frontières », placée sous l'égide d'un état-major général commandé par le colonel Houari Boumediene.

Bien qu'il ne nous soit pas possible de reprendre ici l'histoire du conflit qui a opposé les différents dirigeants du FLN et de l'ALN³, notons que le colonel Boumediene, peu connu, fait alors alliance avec Ahmed Ben Bella, un des neuf chefs « historiques » du FLN qui ont déclenché la lutte de libération, et obtient le soutien ou la neutralité de quelques responsables politiques et militaires, avant de décider d'entrer en force en Algérie. L'armée dite des frontières écrase la résistance que lui oppose une partie de l'armée de libération, au centre du pays. Elle fait voler en éclats le Gouvernement provisoire, destiné en principe, après avoir négocié avec succès les accords d'Évian, à assumer le pouvoir pendant une période transitoire, au moins jusqu'à ce que l'organisation de premières élections législatives libres de l'Algérie indépendante permette au peuple de trancher entre différentes tendances.

Grâce à ce coup de force, la route est désormais dégagée devant le tandem Boumediene-Ben Bella pour installer leur gouvernement. Les

<sup>3.</sup> Sur les différentes péripéties et les forces en présence lors de la crise du FLN/ALN elle-même, cf. Ali Haroun, L'Été de la discorde, Alger, Casbah, 2000. Cf. aussi Mohammed Harbi, Le FLN, mirage et réalité, Paris, Jeune Afrique, 1980; Gilbert Meynier, Histoire intérieure du FLN, Paris, Fayard, 2002.

élections et les grandes institutions sont rapidement contrôlées par un FLN devenu parti unique, lui-même largement composé de proches du tandem. Cette prise de pouvoir par la force s'accompagne de la marginalisation ou de l'exil des responsables qui s'y sont opposés.

La crise du FLN/ALN, en raison de la place occupée par le commandement militaire au sein de la vie politique, va avoir des conséquences profondes sur la conception qu'auront les Algériens du pouvoir. Le fait que ceux qui dirigent désormais l'État aient au préalable tiré sur des jeunes ayant participé à la lutte de libération met fin à l'idée, partagée par une grande partie de la jeunesse, qu'il faut tout donner pour construire une Algérie libre et honorer ainsi la mémoire de leurs aînés qui ont sacrifié leur vie pour l'avenir du pays. En outre, comme le pouvoir a été pris par la force, l'élan de patriotisme et de solidarité nationale forgé par la lutte contre la colonisation est brisé. C'est là un ferment du divorce entre le peuple et les gouvernants. L'image et la légitimité des détenteurs du pouvoir en sortent profondément ternies. Aujourd'hui encore, il n'est pas rare que soit invoquée cette sorte de tare originelle.

C'est au cours de cette phase initiale, lors des premiers mois et des premières années qui suivent la prise de pouvoir, que sont mis en place les éléments essentiels qui organisent l'emprise du commandement militaire sur le système politique. Les pratiques de ce commandement et la permanence de cette emprise empêchent de considérer la forme apparente du régime comme le seul cadre dans lequel s'exerce le pouvoir. Pour porter l'analyse au-delà de ce que nous disent les textes et discours officiels, il convient donc de distinguer la forme constitutionnelle et la réalité du système politique.

# D'un coup de force à l'autre

Au fur et à mesure des conflits qui éclatent à partir de 1962, l'emprise de l'armée se consolide. Les différents coups de force précisent et resserrent les rangs des véritables dirigeants du pays. Mais le peuple jusqu'en février 2019 reste loin de ces crises qui secouent le système.

Le coup de force de l'armée des frontières et Ben Bella a donné lieu à une répartition des rôles très problématique entre des partenaires de circonstance que seul l'objectif de s'emparer du pouvoir avait rassemblés. Les uns ne tardent pas à tenter d'éliminer les autres, tandis que le peuple, exténué par un conflit qui a dévasté le pays durant plus de sept ans, ne manifeste aucun engouement pour les prétendants à la conquête du pouvoir. Ainsi les différends qui ont abouti au coup d'État du 19 juin 1965

concernent-ils seulement les dirigeants et leurs clientèles<sup>4</sup>. La population, peu préparée par la guerre de libération au débat démocratique, n'est pas prête à soutenir une opposition organisée pour faire face à la prise de contrôle du pays par l'armée des frontières.

Le coup d'État permet tout de même aux vainqueurs – dont Houari Boumediene, qui accède à la présidence – de renforcer leur position en éliminant une partie de ceux qui se trouvaient dans leurs chars au cours de l'été 1962. Il faut cependant noter la présence encore importante du groupe d'Oujda, ces membres de l'état-major général de l'armée des frontières qui exercent des responsabilités sur le plan politique mais pas sur le plan militaire<sup>5</sup>.

Un autre conflit grave survient deux ans plus tard seulement: la tentative de coup d'État fomenté en 1967 par le chef d'état-major de l'armée, le colonel Tahar Zbiri. L'échec de cette tentative visant à destituer le président Boumediene donne à ce dernier l'occasion de raffermir à nouveau son autorité par une autre épuration au sein de l'armée, du gouvernement et de l'administration. Comme en 1965, le peuple, à aucun moment, ne fait montre d'une quelconque sympathie à l'égard des protagonistes; il semble étranger aux luttes au sommet de l'État.

En 1974 encore, un important mais discret conflit au sein du système dure plusieurs mois au cours desquels se disloque cette fois le groupe d'Oujda lui-même.

Quatre ans plus tard, en décembre 1978, la mort subite de Boumediene permet aux principaux membres du commandement militaire d'organiser sa succession sans qu'aucune personnalité civile participe à leur conclave. Ce mode de sélection puis d'élection du président de la République qui a été utilisé pour Chadli Bendjedid en 1979 deviendra ce que l'on peut appeler une des règles essentielles mais non écrites du système politique algérien<sup>6</sup>. Jamais, dans le cadre du parti unique comme dans celui du

<sup>4.</sup> Il n'y a d'ailleurs pas eu de manifestations populaires, si ce n'est à Annaba, ville de la côte nord-est. À Alger, seulement une centaine d'étudiants, vite dispersés, se sont rassemblés non loin de l'université pour dénoncer ce coup d'État.

<sup>5.</sup> Un membre très influent du groupe d'Oujda, Chérif Belkacem, relate, dans un long entretien mené par le professeur Fawzi Rouzeik, différentes phases de la prise du pouvoir et de l'évolution de ce groupe (*Le Groupe d'Oujda revisité par Chérif Belkacem*, Paris, L'Harmattan, 2015).

<sup>6.</sup> Sur ce point, cf. Madjid Benchikh, *Algérie : un système politique militarisé*, Paris, L'Harmattan, 2003; et, dans le même sens, Abdelkader Yefsah, «L'armée et le pouvoir en Algérie de 1962 à 1992», *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 65, 1992, p. 77-95. Cf. également *id.*, *La Question du pouvoir en Algérie*, Alger, ENAP, 1990.

multipartisme, aucun chef d'État n'a pu être élu sans avoir été préalablement choisi par le commandement.

Un énième conflit entre les détenteurs du pouvoir conduit aux événements d'octobre 1988. Cette fois-ci, des manifestations populaires ont lieu dans les principales villes du pays.

## La fin du parti unique

Ces manifestations peu massives mais parfois violentes regroupent, pendant quelques jours à partir du 5 octobre 1988, des centaines de jeunes qui visent particulièrement les locaux du FLN et quelques administrations. Aucun parti d'opposition ne les a jamais revendiquées. Aucun mot d'ordre relatif aux libertés démocratiques et aux droits humains n'est affiché par les manifestants. C'est pourquoi nous les avons analysées comme le résultat de manipulations et de luttes au sein du pouvoir<sup>7</sup>.

Ce conflit indique bien plus clairement que les autres une forme de blocage du système politique, dans le sens où, jamais remis de la mort de Boumediene, les dirigeants ne sont pas parvenus à s'accorder afin de prendre des décisions. Le parti unique s'apprête alors à réunir son congrès pour adopter de nouvelles politiques plus libérales, souhaitées par le président Bendjedid, tant sur le plan économique que sur le plan institutionnel – visant par exemple à desserrer l'étau exercé par le FLN sur les investissements nationaux ou étrangers et sur la création d'associations. Mais de nombreux responsables, notamment au sein de ce dernier, s'opposent à ces projets, de peur de perdre des parcelles d'autorité ou d'ouvrir les portes du pouvoir à leurs adversaires.

Le 10 octobre, une manifestation apparemment tolérée par la présidence de la République et conduite par des associations islamistes tourne mal. Plusieurs morts sont à déplorer. Chadli Bendjedid charge le général Khaled Nezzar, chef d'état-major, de rétablir l'ordre dans le cadre de l'état de siège qu'il a proclamé. Le chef de l'État et ses proches sortent victorieux de cet épisode. Après avoir discrètement éliminé les responsables

<sup>7.</sup> Le 5 octobre 1988, alors que la contestation battait son plein, j'ai pu prendre le pouls de quatorze barricades ou rassemblements de manifestants dans Alger et ses banlieues; je n'y ai vu aucun slogan démocratique. Les jeunes disaient leur ras-le-bol du mal-être et de la «hogra», c'est-à-dire le mépris et l'injustice des gouvernants à leur égard. À travers l'observation du terrain et les contacts avec l'opposition, j'ai pu conclure que les manifestations avaient été encouragées par des éléments épars au sein des services de sécurité (Algérie: un système politique militarisé, op. cit.)

hostiles à leurs vues, ils mettent fin au parti unique et autorisent le pluralisme associatif, syndical et politique.

Le 23 février 1989, une Constitution de type démocratique est adoptée. Pour la première fois, un conflit au sein du système semble clairement avoir permis de promouvoir, tout au moins dans les discours et les lois, une nouvelle politique et des principes et règles constitutionnels à l'opposé de ceux qui étaient appliqués jusque-là.

Entre 1963 et 1988 en effet, deux Constitutions successives ont, malgré des intonations différentes – un penchant pour le lyrisme révolutionnaire en 1963 et un volontarisme dans le verbe et dans le texte en 1976 –, considéré le FLN comme la colonne vertébrale du système politique.

Selon la première Constitution, le parti unique « concrétise la volonté du peuple » et « traduit ses aspirations ». Il est « une avant-garde révolutionnaire ». Il désigne les candidats aux élections législatives et le candidat unique à l'élection présidentielle. Il influence et contrôle l'action de toutes les institutions – législative, exécutive et judiciaire. La deuxième Constitution reprend les mêmes principes, considérant que « le système institutionnel repose sur le parti unique ». Ce schéma conceptuel s'inspire bien sûr du modèle soviétique, même si les capacités doctrinale et politique du FLN sont bien loin de celles du puissant Parti communiste de l'Union soviétique.

La Constitution de 1976 autorise, quant à elle, l'armée à participer aux politiques de développement, tout en précisant, sans autre indication, qu'elle doit le faire « dans le cadre du parti unique ». Dans tous les autres domaines, elle affirme le principe de la direction du parti. Les organisations dites de masse, telles que l'Union générale des travailleurs algériens, sont ainsi « placées sous l'égide et le contrôle du parti ». Rien n'est précisé en ce qui concerne le contrôle de l'armée. Il n'est plus affirmé, comme dans la Constitution de 1963, que l'armée obéit aux ordres du gouvernement. Une telle affirmation n'est plus possible depuis le coup d'État de 1965 et l'échec de la tentative du chef d'état-major en 1967. L'hégémonie militaire est désormais bien établie. Ce qui n'empêche pas les discours officiels de répéter à l'envi que l'armée est au service des institutions constitutionnelles et placée sous l'autorité du président de la République – au demeurant « chef des forces armées », aux termes de toutes les Constitutions algériennes.

C'est ce schéma constitutionnel, conforté par les discours officiels, qui a conduit certains spécialistes à analyser le système politique algérien pendant la période du parti unique comme « un système de gouvernement

par le parti » 8. Or il s'agit exactement de l'inverse : le parti unique fonctionne comme un instrument au service du commandement militaire.

La suprématie du commandement s'explique d'abord par les conditions dans lesquelles il a pris le pouvoir, sélectionné les responsables du parti unique, désigné Ben Bella comme l'unique candidat à la présidence de la République en 1963, choisi les membres du gouvernement, puis organisé et contrôlé les élections législatives dès les premiers moments de l'indépendance du pays. Mais cette emprise, confirmée et précisée à travers les événements que nous avons évoqués, s'est pérennisée par d'autres biais. Deux éléments notamment ont joué et jouent encore un rôle décisif.

Il s'agit, en premier lieu, du fait qu'environ un quart des places au sein du comité central du parti unique sont réservées, jusqu'en 1989, à des militaires en activité. En apparence, l'armée ne dispose pas de la majorité au comité central du FLN. Mais, en pratique, une si forte présence de militaires dans ce type d'organisation, outre qu'elle met très visiblement en échec l'idée, affichée par la Constitution, d'un parti politique composé de militants, constitue une sorte de garantie qui permet à l'armée de contrôler l'élaboration des résolutions du comité central. L'armée veille de très près au fonctionnement du parti unique. Elle indique la voie à suivre aux autres membres du comité central. D'ailleurs, jamais le FLN n'a émis la moindre critique à l'égard du commandement militaire ni des présidents Boumediene et Bendjedid, tous deux colonels, qui se sont succédé entre 1965 et 1992.

Le second instrument de contrôle est un organisme chargé des services de renseignement, de police et de sécurité, mis en place au sein de l'armée et en réalité dans tout le pays. Cet organisme, longtemps dénommé « Sécurité militaire », est désormais plus connu sous le nom de « DRS » (Département du renseignement et de la sécurité). Tour à tour placé auprès du président de la République ou du ministère de la Défense, selon les rapports de force au sein du système, il a pour mission de veiller à la sécurité intérieure et extérieure de l'État, mais également de recueillir les informations sur les activités politiques, économiques et sociales menées par des individus, des collectifs, des entreprises, des associations ou des partis politiques, afin d'établir des rapports ou des études

<sup>8.</sup> François Borella, «La Constitution algérienne. Un régime constitutionnel de gouvernement par le parti», *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, n° 1, 1964, p. 51-98. Cf. aussi Maurice Flory et Jean-Louis Miège, «La Constitution algérienne», in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, t. 2, Paris, Éditions du CNRS, 1964, p. 9-21.

censés permettre aux dirigeants d'élaborer leurs décisions. Il est donc à la fois l'œil qui renseigne sur ce qui se passe et l'aiguillon qui pousse à agir dans telle ou telle direction, guidant ainsi les politiques gouvernementales. Au fil des conflits et des épurations, il devient l'organisme politique le plus puissant du pays. Aucune nomination importante à la tête des organes politiques, des administrations de l'État, des collectivités territoriales ou des entreprises publiques n'a lieu sans l'obtention d'un rapport favorable établi à la suite d'une enquête menée par ses services. Les responsables du FLN eux-mêmes n'échappent pas à cette « procédure ». Il en résulte évidemment que le parti unique demeure sous le contrôle de ceux qui l'ont créé, ont choisi ses leaders, ont défini ses objectifs et continuent d'en user comme d'un instrument de leur propre politique – n'en déplaise aux Constitutions de 1963 et 1976, ainsi qu'aux analyses concluant à un système de gouvernement par le parti.

L'emprise du commandement militaire ne s'est toutefois pas exercée seulement sur le parti unique. Les étapes qui ont marqué la construction de l'État, les épurations successives, les mécanismes instaurés pour définir la stratégie politique et procéder à la désignation ou à l'élimination de certains responsables, ont conduit à une forme de militarisation, non avouée, du système et de la vie politiques dans leur ensemble.

Quels que soient ses avatars, le système a pu s'inscrire dans la durée, donnant ainsi à ses dirigeants les moyens de créer des réseaux et de fragmenter l'opposition et la scène politique. Sa nature comme son caractère opaque sont fondamentalement les mêmes après la période du parti unique.

## La démocratie de façade

Les manifestations populaires d'octobre 1988, résultat du blocage du système et des manipulations en son sein, ont donc abouti à l'effondrement du parti unique et à l'adoption de la Constitution du 23 février 1989. Le chef de l'État et ses partisans en profitent alors pour opérer une sorte de décompression de la vie politique, économique et sociale en s'appuyant sur ce qui est présenté comme une « aspiration populaire ». C'est ce système politique que contestera le soulèvement populaire de février 2019 en considérant qu'il est dirigé par le commandement militaire.

# Constitutions démocratiques et scène politique nouvelle

Le système autoritaire algérien met en place en 1989 une Constitution apparemment démocratique et va même un peu plus loin en permettant

l'existence d'une scène politique à certains égards vivante mais toujours sous contrôle.

Le texte constitutionnel énonce clairement: « L'État est fondé sur les principes d'organisation démocratique et de justice sociale » (art. 14). La profusion de libertés et de droits humains reconnus et garantis (art. 28 à 56) est tout à fait nouvelle dans un pays où ils étaient jusque-là méconnus ou souvent violés. Ces proclamations ont suscité tout à la fois espoirs et scepticisme.

Par ailleurs, les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire sont désormais séparés et déclarés indépendants. Les députés, de même que le président de la République, sont élus au suffrage universel direct et secret (art. 95), dans le cadre d'élections que les dirigeants promettent libres et honnêtes. Pourtant, la Constitution qui sera adoptée en 1996, au cours d'une décennie marquée par le terrorisme des organisations islamiques et la répression à grande échelle conduite par les services de sécurité, présentera plusieurs reculs démocratiques, notamment en matière d'atteinte à la séparation des pouvoirs – aspect essentiel d'un régime démocratique – avec la création d'un Conseil de la nation dont le tiers des membres sera nommé par le chef de l'État.

Pièce maîtresse du dispositif constitutionnel, le président de la République dispose de larges pouvoirs pour légiférer par ordonnances et pour procéder aux nominations à tous les postes importants. Il est le personnage central d'un régime qui est de type démocratique si l'on se fie au texte de la Constitution, malgré le déséquilibre flagrant en faveur de l'exécutif dans la répartition des pouvoirs.

En outre, le droit des citoyens de créer des partis politiques est reconnu en 1989, même si ceux-ci sont définis comme de simples « associations politiques » (art. 40), signe des réticences encore fortes dans ce domaine de la part de nombreux dirigeants – qui seront cependant dépassées en 1996.

La Constitution de 1989 permet aux anciens partis, jusque-là interdits, d'agir à nouveau publiquement. Peu à peu, des dizaines de formations politiques voient le jour. Quelques débats contradictoires sont organisés à la radio et à la télévision, toutes deux contrôlées par l'État. De nombreux dirigeants du FLN sont toujours en place, mais ils sont impuissants face à la naissance et aux manifestations de cette scène politique, dont la résonance est amplifiée volontairement par le gouvernement. Des centaines d'associations – dont certaines sont indépendantes du pouvoir politique, comme la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme ou la section algérienne d'Amnesty International – sont créées. Plusieurs conventions

3.5

des Nations unies relatives aux droits humains sont ratifiées, bien que l'administration et les juges continuent de les ignorer.

Couronnant en quelque sorte la création de cette scène politique de type démocratique, les élections municipales et régionales de 1990 sont largement remportées par le FIS, parti islamiste d'opposition. Même s'il ne s'agit que d'élections locales, leur déroulement et les résultats enregistrés donnent du crédit aux discours du gouvernement et à la volonté affichée de transformer le système politique.

On s'attendrait donc à ce que le commandement militaire soit désormais écarté de la vie politique, d'autant que les Constitutions qui ont été adoptées en Algérie depuis 1989 ne lui allouent plus aucun rôle politique. Or il n'en est rien.

# Pérennité de l'emprise de la Sécurité militaire

36

Si la Sécurité militaire a changé de nom, de siège et de dirigeants après l'adoption de la Constitution de 1989, elle reste l'instrument de surveillance et de contrôle des institutions politiques, administratives, sociales, économiques et culturelles du pays. Elle continue par ailleurs de jouer un rôle de premier plan dans le choix des responsables non seulement des administrations centrales et territoriales, mais aussi des services et entreprises publics.

Ce rôle ne se cantonne toutefois pas aux seuls organismes de l'État. Moyennant quelques adaptations, cet organisme militaire parvient à influencer, perturber ou contrôler le fonctionnement des partis politiques, des syndicats et de nombreuses associations, contribuant ainsi à ruiner le faible tissu démocratique que les dispositions constitutionnelles semblent encourager. Il a en effet su trouver les moyens et mettre en place les méthodes lui permettant de peser sur la nouvelle scène politique pour le compte du commandement militaire, à tel point que la manipulation est érigée en mode de gouvernement.

Ainsi, d'Ahmed Ben Bella à Abdelmadjid Tebboune, l'actuel président de la République, en passant par Abdelaziz Bouteflika, dans des conditions et sous des formes diverses, les chefs de l'État ont tous été choisis par le commandement militaire. Tous aussi, même lorsqu'ils étaient au départ inconnus du public, ont été élus au premier tour de scrutin par une écrasante majorité. Cette réalité, qui n'a jamais été officiellement reconnue et assumée, a été analysée par

<sup>9.</sup> Nous avons consacré de longs développements à « la manipulation comme mode de gouvernement » (Algérie : un système politique militarisé, op. cit., p. 188-232).

quelques universitaires <sup>10</sup> et dénoncée par de rares hommes politiques <sup>11</sup>. Certains dirigeants, souvent après leur éviction du pouvoir, ont avoué avoir été désignés, comme d'autres hauts responsables de l'État, par le commandement <sup>12</sup>.

Tant que ce système durera et que la présidence de la République en sera la carte maîtresse, il est vain d'espérer que le commandement militaire accepte de voir les pouvoirs du président amoindris ou contrôlés. Maîtriser une institution présidentielle forte est un atout indéniable pour soumettre l'administration et les entreprises publiques, mais également le prétendu «pouvoir» judiciaire – surtout dans la période de crise qui s'est ouverte en 2019, où nombre de juges apparaissent comme des défenseurs du régime établi.

Pour parachever son emprise, le commandement n'hésite pas à manipuler les élections, ce qui lui permet, non seulement de faire élire au premier tour le président qu'il a choisi, mais encore de façonner le Parlement.

## Le commandement face au soulèvement du peuple

Analyser les formes apparentes du système politique algérien à la lumière de sa nature réelle permet de comprendre les revendications du soulèvement populaire aujourd'hui. Après des décennies de luttes multiformes, clandestines ou publiques, le peuple a pris conscience que, sans démantèlement de l'emprise du commandement militaire sur le système politique, les réformes ne définissent, au mieux, qu'une démocratie de façade qui couvre les pratiques autoritaires – autrement dit, les réformes constitutionnelles ou législatives sont de la poudre aux yeux. Le soulèvement populaire est donc conduit à formuler une revendication radicale qui remet en cause le maintien du système et du commandement militaire en tant qu'organe politique dirigeant non constitutionnel.

Une impasse politique majeure s'est ainsi fait jour depuis février 2019, que les différentes décisions prises par les dirigeants, comme la démission forcée de Bouteflika ou l'élection d'un nouveau président, ne sont pas parvenues à dépasser. L'attitude adoptée par le commandement militaire peut s'expliquer par deux raisons.

<sup>10.</sup> Cf. notamment Lahouari Addi, *L'Algérie et la démocratie*, Paris, La Découverte 1994, p. 55-74.

<sup>11.</sup> Aït Ahmed, autre chef historique du FLN qui a déclenché la guerre de libération nationale, a par exemple régulièrement demandé la dissolution de la police politique.

<sup>12.</sup> Sid Ahmed Ghozali, chef du gouvernement sous les présidences de Chadli Bendjedid et de Mohamed Boudiaf, a clairement décrit comment lui-même et les autres chefs d'État et de gouvernement ont ainsi été désignés (entretien à *El Khabar Hebdo*, 20 juillet 2002).

La première est sa lecture du contexte politique. Avant le soulèvement populaire, le commandement ne sent pas de réelles menaces peser sur son emprise. Quelles que soient les difficultés engendrées par la maladie de Bouteflika, le statu quo lui semble préférable à des changements qui risqueraient de rompre les équilibres établis en fonction des bénéfices politiques, économiques et financiers qu'il en retire. Comme toujours dans pareil système, les intérêts clientélistes submergent l'intérêt général, d'autant plus facilement que la capacité d'analyse politique des dirigeants est rudimentaire.

C'est seulement lorsque le commandement se rend compte que l'idée même d'un cinquième mandat de Bouteflika pourrait emporter l'ensemble du système qu'il se résout à y renoncer. Devant la mobilisation populaire massive et la peur de tout perdre, l'armée décide de passer au-devant de la scène. Il s'agit d'ailleurs d'une constante en Algérie: lorsque la survie du système est en jeu, le commandement intervient. En réalité, d'un point de vue juridique et politique, il procède ainsi à un coup d'État qui entraîne une forte secousse du système.

La seconde raison explique plus particulièrement ses difficultés à trouver un accord pour désigner un successeur au chef de l'État. Dans tous les systèmes autoritaires, la prospérité des investissements privés exige une proximité et des interconnexions juteuses entre les détenteurs du pouvoir et les hommes ou femmes d'affaires. En Algérie, Bouteflika a pu, grâce au silence des dirigeants qu'il a su intéresser ou corrompre, faire largement bénéficier les uns et les autres d'une rente pétrolière qui était au plus haut dans la décennie 2000. L'emprisonnement et les procès toujours en cours de plusieurs hommes d'affaires qui ont été faits milliardaires, de généraux devenus riches en quelques années seulement et d'anciens ministres intéressés ou obéissants illustrent bien ce phénomène 13.

Cette pénétration de l'argent facile au sein du système politique algérien a eu un impact sur l'élaboration et l'exécution des décisions, bien avant qu'elles ne soient perturbées par la maladie handicapante du chef de l'État. Ostensiblement envahi par la corruption, le système est fragilisé par l'illégitimité du frère de Bouteflika à gouverner et par le manque de sens de l'État d'un chef d'état-major tout-puissant mais sans vision politique. L'octroi répété de privilèges économiques et financiers à quelques-uns, l'affairisme et l'enrichissement de haut gradés en activité

<sup>13.</sup> Cf. par exemple les comptes rendus des procès établis dans *El Watan* et *Liberté* du 17 août 2020 (sur les haut gradés et les généraux), ainsi que dans *Liberté* du 20 août 2020 (sur un des hommes d'affaires les plus proches de Bouteflika).

ou à la retraite, ainsi que la corruption sans laquelle ces abus ne peuvent se développer, amènent cette clientèle, désormais installée au cœur du système, à veiller à la sauvegarde de ses intérêts. Chacun sait ce que lui offre ou garantit la présidence de Bouteflika et, au-delà, le système politique. Et chacun sait que, dans un tel système, les affaires ne peuvent prospérer durablement qu'à l'ombre du pouvoir qui les protège<sup>14</sup>.

Les prochaines décisions du commandement militaire ne pourront qu'être destinées à maintenir son emprise. Plutôt que d'un blocage du système, il s'agit d'une détermination du commandement militaire à conserver ses prérogatives, quitte à aller à contre-courant des aspirations populaires désormais audibles.

39

#### RÉSUMÉ

Le système politique algérien, dont le soulèvement populaire initié en février 2019 demande le démantèlement, a connu quelques transformations depuis qu'il a été mis en place, au lendemain de l'indépendance du pays. Mais, que ce soit dans le cadre du parti unique, entre 1962 et 1988, ou à l'heure des Constitutions de type démocratique et du pluralisme politique, ce système se caractérise fondamentalement par ce que l'auteur appelle « l'emprise du commandement militaire » et dont il analyse ici les mécanismes.

<sup>14.</sup> Madjid Benchikh, «The Grip of the Army on Algeria's Political System», in Rainer Grote et Tilmann J. Röder (dir.), Constitutionalism, Human Rights, and Islam after the Arab Spring, New York (N. Y.), Oxford University Press, 2016, p. 367-387.